

Feuille officielle

Commune mixte de Plateau de Diesse Communes de Nods & de La Neuveville

Toute reproduction, partielle ou totale du contenu rédactionnel est réservé



Commune
de
La Neuveville



Commune
mixte de Plateau
de Diesse



Commune
de
Nods



Commune de La Neuveville

Place du Marché 3
2520 La Neuveville
www.laneuveville.ch

5 / Feuille officielle No 31 - Vendredi 1^{er} septembre 2023

Avis de construction

Requérants : Mme Corinne et M. Willy Voutat, Rue du Marché 8, 2520 La Neuveville.

Auteur du projet : M. Jean Kleiber, Rue du Collège 10, 2520 La Neuveville.

Emplacement : parcelle no 399, au lieu-dit : "Rue du Marché 8", commune de La Neuveville.

Projet : remplacement des fenêtres du bâtiment par de nouvelles fenêtres en bois.

Dimensions : selon plans déposés.

Construction : selon plans déposés.

Zone : plan de quartier "Vieille Ville".

Recensement arch. : objet C, bâtiment digne de protection, sous contrat de classement depuis le 15 avril 2003, ensemble bâti A.

Dépôt de la demande, avec plans, jusqu'au 24 septembre 2023 inclusivement auprès de l'administration communale de La Neuveville. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Courtelary, le 25 août 2023.

La préfète : Stéphanie Niederhauser

Les Infos du Municipal septembre 2023

ADMINISTRATION MUNICIPALE NOUVEAUX HORAIRES D'OUVERTURE

Chères Neuvevilloises, Chers Neuvevillois,

Le Conseil municipal a mené une réflexion en vue d'adapter le fonctionnement de notre administration aux nouveaux défis que rencontrent les communes. Le Canton de Berne reporte sur elles de nombreuses obligations légales et leur impose une numérisation progressive selon des bases légales en vigueur depuis mars 2023.

De plus en plus de démarches administratives peuvent être effectuées en ligne par les administrés, qui se rendent moins souvent au siège de l'administration communale. Par contre, les situations plus complexes ou particulières doivent pouvoir être traitées lors d'un entretien de plus longue durée avec les collaborateurs concernés.

Pour répondre au mieux à ces nouveaux besoins, le Conseil municipal a décidé de modifier l'organisation du travail de l'administration communale et les horaires d'ouverture de ses bureaux. La publication dans la feuille officielle locale des modifications légales pour l'adoption de sa décision n'a pas fait l'objet d'un recours et elles sont entrées en force de chose jugée.

Dès le 1^{er} septembre 2023, l'ouverture sans rendez-vous de nos bureaux sera maintenue le lundi, le mardi et le jeudi selon les horaires suivants :

Lundi	08h30-11h30	puis	13h45-16h15
Mardi	08h30-11h30	puis	13h45-16h15
Jeudi	08h30-11h30	puis	13h45-17h45

Les mercredis et les vendredis seront fermés au public et réservés au traitement des demandes adressées par voie numérique ainsi qu'à la réception du public sur rendez-vous. La prise de rendez-vous pourra se faire par courriel ou par téléphone, les jours d'ouverture au public, à savoir les lundis, mardis et jeudis.

Le numéro de téléphone central de l'administration est le 032 752 10 00. Sinon, vous trouverez aisément les coordonnées des services communaux sur le site Internet de la Commune de La Neuveville : www.laneuveville.ch, en cliquant sur "Administration" et ensuite sur "Services communaux". Il est aussi possible d'y accéder grâce au lien suivant : <https://www.laneuveville.ch/aemter>.

Nous vous remercions du bon accueil que vous voudrez bien réserver à cette nouvelle organisation.
VOTRE CONSEIL MUNICIPAL

Ancien district de La Neuveville

FERMETURE DE LA PRÉFECTURE DU JURA BERNOIS

Les bureaux et la centrale téléphonique de la Préfecture du Jura bernois seront exceptionnellement fermés **vendredi 1^{er} septembre 2023 dès midi**. En cas d'urgence, vous pouvez adresser un courriel à l'adresse suivante : pref.jurabernois@be.ch.

Préfecture du Jura bernois

VENTE DE CARTES JOURNALIÈRES BSG À PRIX RÉDUIT

Vente de cartes journalières de navigation avec la compagnie BSG (Lac de Biennet-trois lacs-Aare).

Tarif: CHF 25.- par carte et par jour.

Limite de 10 cartes par personne et par jour.

Achat direct au guichet du service des finances, place du Marché 3 et à l'office du Tourisme de La Neuveville.

SORTIE DU JEUDI 14 SEPTEMBRE 2023 ABBATIALE DE PAYERNE

Nous vous invitons à une journée ouverte à tout un chacun, jeune retraité ou plus âgé, pour re-découvrir l'abbatiale de Payerne restaurée. Un chef-d'œuvre de l'art roman du XI^e siècle qui nous sera présenté au cours d'une visite guidée. D'autres surprises vont également animer notre sortie :

Programme

8h30, départ en car de La Neuveville. Rendez-vous devant la gare.

9h, café-croissants à "La Ferme 1794" près de Morat, qui produit des légumes entièrement bio.

Puis visite guidée de l'Abbatiale de Payerne
12h : apéritif et repas à Payerne, à la Brasserie du Cerf.

Salade,

*Carré de porc aux champignons
Gratin de pommes de terre et légumes
Crème brûlée au romarin*

14h30 : visite du Centre de formation des Foccolari à Montet /Broye. Depuis plus de 40 ans, des jeunes du monde entier sont accueillis dans un bel esprit de dialogue et d'ouverture. Un "foyer" vraiment étonnant que nous découvrirons brièvement.

Vers 17h -17h30, arrivée à La Neuveville.

Une participation de 40 frs est demandée, à payer dans le car, et 70 frs pour les couples.

Merci de vous inscrire jusqu'au 6 septembre par téléphone au : 032 329 56 01 ou par mail à : communaute.francoophone@kathbielbienne.ch

Pour l'organisation : Yannick Salomon, théologien en pastoral et John Ebbutt, pasteur.

*Nous nous réjouissons de vivre
cette journée avec vous !*



078 400 34 35 @caj_district info@lecaj.ch

Nouveau site internet : www.lecaj.ch

Horaires :

Mardi	15h00 - 18h00
Mercredi	13h30 - 17h30
Jeudi	15h00 - 18h00
Vendredi	15h00 - 23h00
Samedi	Fermé (selon planning)

Ouvertures en soirée

Vendredi 1^{er} et 15 septembre jusqu'à 23h
Samedi soir fermé

PREVENTION FETE DU VIN

Le vendredi et samedi soir, de 20h à minuit le CAJ sera présent au bord du lac avec un bar mobile pour proposer des boissons sans alcool et des snacks à bas prix et faire de la prévention auprès des jeunes.

Le CAJ est fermé pendant la fête du vin. L'équipe d'animation est joignable par téléphone pendant les heures de prévention au 078 400 34 35.

Noctabus et Moonliner

La Commune participe financièrement aux services de bus Noctabus et Moonliner. Ceux-ci permettent aux noctambules de rentrer, chaque weekend, en toute sécurité à La Neuveville aux horaires suivants:

- **Noctabus** au départ de la Place Pury (Neuchâtel) à 2h15 et 4h00
- **Moonliner 33** au départ de la Gare (Biennet) à 2h15

Ces deux services sont payants ! Il vous est possible d'obtenir des billets directement dans le bus.



Compte donateurs: 30-882-0
liguepulmonaire.ch

LIGUE PULMONAIRE
Du souffle pour la vie



LA SAISON DES CHAMPIGNONS ARRIVE!
FAITES CONTRÔLER VOTRE CUEILLETTE

SANS RENDEZ-VOUS ET GRATUITEMENT



En collaboration avec les communes voisines et l'association suisse des organes officiels de contrôle des champignons (VAPKO), la commune de La Neuveville ouvre un office de contrôle des champignons à :

L'OFFICE DU TOURISME, RUE DU MARCHÉ 4, 2520 LA NEUVEVILLE



**TOUS LES LUNDIS DU 28 AOÛT AU
30 OCTOBRE 2023
DE 18H00 - 19H00
SAUF LE LUNDI 11 SEPTEMBRE 2023**



Nouvelles de l'administration

Dossier électronique du patient : ouverture entièrement en ligne possible dans le canton de Berne

Les habitantes et les habitants du canton de Berne ont désormais la possibilité d'ouvrir un dossier électronique du patient (DEP) entièrement en ligne. Cette démarche est gratuite. La Direction de la santé, des affaires sociales et de l'intégration (DSSI) a conclu une convention à cet effet avec la société Post Sanela Health SA.

Grâce au service numérique Self-Onboarding, il n'est plus nécessaire de se rendre dans un guichet physique pour ouvrir un DEP. Il suffit d'un smartphone et d'un passeport ou d'une carte d'identité.

L'ouverture du DEP se fait en trois étapes

Si nécessaire, création d'une identité numérique certifiée avec SwissID
Demande d'ouverture d'un DEP à Post Sanela Health SA.

Obtention d'un login unique pour la première connexion au nouveau DEP (l'utilisatrice ou l'utilisateur peut ensuite personnaliser l'accès).

La procédure dure entre 20 et 30 minutes (un peu plus pour les personnes qui n'ont pas encore de SwissID).

Ce service d'ouverture en ligne d'un dossier électronique du patient répond aux normes de sécurité les plus strictes. Le DEP est personnel et sécurisé. Il ne contient que les documents électroniques qui ont été validés ou autorisés par l'utilisatrice ou l'utilisateur et qui sont pertinents pour les autres professionnels de la santé et pour la suite du traitement.

Rapport sur la protection des sites et du paysage

Le Conseil-exécutif a approuvé à l'intention du Grand Conseil le rapport intitulé "Protection des sites et du paysage dans le canton de Berne". Ce rapport met en œuvre la motion 190-2021 et un point de la motion 184-2021, qui demandaient notamment d'examiner la création de commissions régionales chargées de la protection des sites et du paysage. Le Conseil-exécutif estime que l'établissement de commissions régionales spécialisées n'est pas pertinent et qu'il convient donc d'y renoncer. À l'heure actuelle, les communes ont déjà la possibilité d'instituer localement des services spécialisés performants.



Commune de Nods

Place du Village 5 - 2518 Nods
commune@nods.ch - www.nods.ch



JEUX EN FORÊT

AU CANAPE FORESTIER DE NODS

13 SEPTEMBRE 2023

13H30 - 16H00
AU CANAPÉ FORESTIER

AVEC 4 HEURES
OFFERTS



ENFANTS DE 3H-8H
MAX. 20 ENFANTS

SUR INSCRIPTION 079.581.06.23

Avis de construction

Requérants : Madame Isabelle et Monsieur Daniel Sauser, Chemin de Chuffort 5, 2518 Nods.

Auteur du projet : BONA architecture & design Sàrl, Rue des Pêcheurs 8D, 1400 Yverdon-les-Bains.

Emplacement : parcelle no 1238, au lieu-dit : "Route de Lignièrès", commune de Nods.

Projet : construction d'un nouveau bâtiment comprenant un abattoir, une étable, un magasin, diverses salles frigorifiques, divers locaux de travail (préparation, découpe, fumage, etc.) ainsi que divers locaux techniques, pose d'une PAC, d'un refroidisseur et d'installations photovoltaïques en toitures, construction d'une fosse à lisier enterrée à l'intérieur du bâtiment, pose d'une réclame en façade Nord, aménagement d'accès, de 13 places de stationnement pour les véhicules à moteur et de 18 places de stationnement pour les deux roues autour du bâtiment.

Dimensions : selon plans déposés.

Construction : selon plans déposés.

Zone : A.

Zone de protection : IVS d'importance régionale BE 2162.

Dérogations : art. 80 & 85 al. 2 LR et 414 al. 6 ch. 2 RCC.

Dépôt de la demande, avec plans, **jusqu'au 1^{er} octobre 2023** inclusivement auprès de l'administration communale de Nods. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Courtelary, le 1^{er} septembre 2023.

La préfète : Stéphanie Niederhauser

HORAIRE DE LA DÉCHETTERIE

La déchetterie de Nods est ouverte comme suit :

Septembre

Samedis	2, 16, 30	8h00 à 12h
Lundis	4, 11, 18, 25	8h00 à 12h

Nous vous remercions de bien vouloir respecter cet horaire.

ADMINISTRATION COMMUNALE

DECHETS ENCOMBRANTS

La prochaine récolte des déchets encombrants aura lieu le **Samedi 16 septembre 2023**
A la déchetterie communale pendant les heures d'ouverture soit de 8.00 h à 12.00 h

La taxe perçue est de 50 ct par kg ou selon estimation de notre employé communal.

Pour les objets volumineux, vous pouvez vous adresser à M. Julien Frei au N° 079 447 24 86.

Nous vous remercions par avance de tenir compte de ce qui précède et restons volontiers à votre disposition pour tout renseignement.

ADMINISTRATION COMMUNALE

**DÉCHETTERIE DE DIESSE
RAMASSAGE ANNUEL DE DÉCHETS SPÉCIAUX
concerne les villages de
Diesse, Lamboing, Nods et Prêles**

Le samedi 16 septembre 2023 de 09h00 à 11h30, vous aurez la possibilité de venir déposer vos déchets spéciaux. Ces déchets sont par exemple des produits chimiques, des médicaments, des thermomètres au mercure, des restes de peinture et des sprays, des produits phytosanitaires, des produits de traitement du bois, des produits ménagers, des liquides toxiques, des accus et batteries, etc.

En raison des risques qu'ils présentent pour l'environnement, les déchets spéciaux nécessitent un traitement particulier et ne doivent en aucun cas être jetés à la poubelle ou dans les toilettes.

Les déchets spéciaux des ménages doivent en priorité être remis aux fournisseurs.

Un prix de Fr. 5.-/kg, sera encaissé directement sur place.

Un grand merci pour votre collaboration.

Les administrations communales de Nods et de Plateau de Diesse

**COMMISSION D'URBANISME,
AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE
ET POLICE DES CONSTRUCTIONS**

Recherche d'un membre dès le 01.08.2023

Souhaitez-vous participer à la vie communale en collaborant au sein de la commission d'urbanisme, aménagement du territoire et police des constructions ?

Alors n'hésitez pas. Faites-le savoir au conseil communal, jusqu'au vendredi 1 septembre prochain, en motivant brièvement votre intérêt. De plus amples renseignements peuvent être obtenus auprès de l'Administration communale au 032 751 24 29 ou directement auprès de M. Mathieu Klinger, conseiller en charge du Dicastère de l'Aménagement du territoire et des constructions, et président de la commission, au 076 465 51 90.

CONSEIL COMMUNAL

NODS - Dialogue avec ta commune

La Commune de Nods participe à la Journée internationale de la démocratie du 15 septembre 2023. Dans ce cadre, le Conseil communal invite la population à le rejoindre pour un échange sous la forme d'un speed-meeting communal.

Par cette action, nous souhaitons renforcer le dialogue entre la population et la politique et nous réjouissons de votre participation.

Avec nos cordiales salutations,
Votre Conseil communal

En quoi cette action favorise-t-elle la démocratie ?

- Possibilité d'expression pour la population indépendamment du droit de vote
- Opportunité pour les élus d'entrer en dialogue avec toutes les tranches d'âge de la population
- La politique gagne en accessibilité, de nouvelles vocations ont plus de chance d'émerger

Invitation à tous les habitants de Nods

Date : 15 septembre 2023
Lieu : parvis de l'Eglise de Nods
Horaire : 17h30-19h30

Discutons pour la démocratie

Différents thèmes tels que, par exemple, :

la mobilité, la participation des jeunes, les finances communales, l'aménagement du territoire, la promotion touristique, etc. pourront être abordés.

En participant au speed-meeting, je m'engage à :

- écouter tout au long de mon intervention
- formuler une série de questions à un point critique
- gérer mes interventions et traiter mes interlocuteurs avec respect.

La Journée de la démocratie est coordonnée au niveau national par le Campus pour la démocratie. Pour plus d'infos : journeedelademocratie.ch

Commune mixte de Nods

STATIONNEMENT DU BIBLIOBUS



Le bibliobus s'arrêtera à Nods le samedi 2 septembre de 09h30 à 10h45 sur le parking du restaurant du Cheval Blanc

**INDICATIONS SPÉCIFIQUES
CONCERNANT LA POSE
DE PANNEAUX PHOTOVOLTAÏQUES**

Obligation d'annoncer les installations solaires (art. 7a DPC)

1. Les maîtres d'ouvrage annoncent la construction d'installations solaires non soumises au régime du permis de construire à l'autorité de police des constructions au plus tard sept jours ouvrés avant le début des travaux par l'intermédiaire du système de transmission cantonal.

2. Ils communiquent les informations suivantes :

- a) l'emplacement de l'installation,
- b) le type de l'installation,
- c) la taille de l'installation.

3. Un plan indiquant l'échelle et la direction du nord doit être joint.

Tant lors d'installations solaires soumises ou non soumises au régime du permis de construire, le maître d'ouvrage doit annoncer la date de mise en service de son installation à la commune.

Un électricien mandaté par la commune doit pouvoir venir vérifier l'état des compteurs avant la mise en service. Le propriétaire est rendu attentif à vérifier que l'annonce se fasse correctement avec son entrepreneur.

HEURES DE REPOS

Nous nous permettons de vous rappeler les éléments essentiels des articles 23 et 38 de notre règlement de police, à savoir :

Heures de repos

Art. 38

¹ De 19.00 heures à 07.00 heures et de 12.00 heures à 13.00 heures, les activités et travaux bruyants ainsi que l'utilisation de machines et installations bruyantes sont interdits.

² De 22.00 heures à 07.00 heures et de 12.00 heures à 13.00 heures, les travaux et activités bruyants liés à l'usage d'une maison d'habitation ou d'un logement similaire sont prohibés. Il s'agit notamment de l'interdiction de passer la tondeuse à gazon ou d'écouter de la musique trop fort.

³ Les jeux, sports et activités en plein air sont autorisés de 07.00 heures à 22.00 heures.

⁴ Dans les restaurants, dancings et autres assemblées les portes et fenêtres doivent être fermées dès 22.00 heures dans la mesure où des tiers voisins peuvent être importunés par le bruit.

⁵ Dès 22.00 heures, le repos nocturne doit être respecté.

Art. 23

¹ Les travaux et activités bruyantes, qui perturbent les cérémonies religieuses ou qui troublent le repos dominical sont interdits les dimanches et jours fériés cantonaux et fédéraux.

ADMINISTRATION COMMUNALE

Consultez gratuitement la Feuille officielle
www.imprimerieducourrier.ch

**Horaires 2023 - Téléphone & Guichet**

La permanence téléphonique est assurée du :

LUNDI AU VENDREDI DE 8H00 À 11H30 ET DE 13H30 À 16H00

Le guichet de l'administration est ouvert selon l'horaire suivant :

Jours	Matin	Après-midi
Lundi	08h00 - 11h30	14h00 - 18h00
Mardi	10h00 - 11h30	14h00 - 16h00
Mercredi	10h00 - 11h30	14h00 - 16h00
Judi	08h00 - 11h30	14h00 - 16h00
Vendredi	10h00 - 11h30	14h00 - 16h00

Si vous ne pouvez pas passer aux heures d'ouverture vous pouvez fixer un rendez-vous

Pour des renseignements pointus au contrôle des habitants, veuillez vous présenter lundi & mardi toute la journée ou mercredi, jeudi & vendredi matin.

Les coordonnées de l'administration sont les suivantes :

Adresse postale : Commune mixte de Plateau de Diesse
La Chaîne 2 – 2515 PrêlesAdresse e-mail : info@leplateaudiedesse.ch

Téléphone : 032 315 70 70

Site internet : www.leplateaudiedesse.ch

En 2023, l'administration sera fermée aux dates suivantes :

Jours	Du	Au	Raison
	25.12.2023	02.01.2024	Fermeture fin d'année

Plan d'ouverture de la déchetterie de Diesse

Lundi	Mercredi	Samedi
10:30 - 11:30	16:30 - 18:30	09:00 - 11:30

**Points de collecte des déchets verts
Lamboing / Prêles**

Les deux points de collectes sont à l'extérieur, donc accessibles en tout temps à l'exception du dimanche. Des contrôles de vignettes seront effectués.

Les déchetteries et les points de collecte des déchets verts sont destinés uniquement aux personnes domiciliées dans la Commune mixte de Plateau de Diesse.

**PASSAGE DU BIBLIOBUS
À DIESSE, LAMBOING ET PRÊLES
Stationnements du 3^{ème} trimestre 2023****Stationnements**

Diesse : Devant le complexe communal «Le Battoir», entre 11h00 et 11h45

Prêles : A l'Est du bâtiment administratif, entre 13h15 et 14h15

Lamboing : A l'arrêt de bus, entre le restaurant du Cheval Blanc et la boulangerie Bayard, entre 14h30 et 15h30

2 septembre, 16 septembre, 30 septembre

L'administration communale

**FÊTE VILLAGEOISE DE PRÊLES 2023****UN TOUT GRAND MERCI...**

La fête villageoise de Prêles a vécu, et de bien belle manière ! Les habitants des villages de Diesse, Lamboing et Prêles, ainsi que les nombreux visiteurs venus de l'extérieur, garderont assurément un excellent souvenir de ces trois jours de fête, malgré une météo un tantinet capricieuse !

Les autorités communales tiennent tout particulièrement à adresser leurs chaleureux remerciements à l'ensemble du comité d'organisation qui, l'espace de nombreux mois, n'a pas ménagé sa peine pour que la fête soit belle et réussie.

Nous tenons également à dire notre reconnaissance à toutes les sociétés participantes, aux très nombreux bénévoles qui se sont dépensés sans compter, aux sponsors et donateurs, dont l'extrême générosité nous a permis d'offrir une magnifique fête à un public conquis.

Nous profitons aussi de remercier tous les riverains de leur patience et d'avoir supporté durant ces jours de fêtes les nuisances qui en ont découlé.

Et nous ne voudrions pas manquer d'associer à notre gratitude tous les employés communaux et toutes les personnes également qui, de près ou de loin, ont œuvré dans le cadre de cette fête villageoise.

En un mot comme en cent, un grand MERCI du fond du cœur !

Le Conseil communal

INAUGURATION DU COLLEGE DES JONCS**22 SEPTEMBRE 2023****1. OUVERTURE OFFICIELLE 16H00-18H00**

Animation écoliers

Discours de la maire

Animation EJC

Discours du représentant du DIP : Richard Garraux

Animation écoliers

Discours des architectes concepteurs et réalisateurs du projet

Projection du film relatant la construction du bâtiment

Animation écoliers

Inauguration du bâtiment par des personnalités de la commune → ouverture des portes

Visite de la nouvelle école avec les invités

Portes ouvertes de la nouvelle école pour la population

Apéritif offert par la commune

Fin de la partie officielle

2. PARTIE RECREATIVE 18H00 -22H00

Trampoline, château gonflable, grimaces et animation pour les enfants (clown)

Dès 19h00 : Concert par la fanfare du Plateau

Chanson spéciale par les enfants

Food truck : La Loco, La Canette gourmande, Thai Express Food, Boucherie Jacot

Gaufres, pâtisseries et cafés par les Délices de Marie

Stand de boissons par les GAPD (Groupes d'animation du Plateau de Diesse)

Projection de films (Construction – bois – athlètes)



ORGANISATION DE LA FÊTE VILLAGEOISE 2024 À LAMBOING

Afin de pouvoir organiser la fête villageoise à Lamboing en 2024, la commune est à la recherche de citoyennes et citoyens prêts à s'engager.

Dans le cas où vous seriez intéressés à vous investir dans ce projet, ou pour tout complément d'information, veuillez contacter l'administration communale, au 032 315 70 70 ou par courriel à : info@leplateaudediesse.ch

Nous vous remercions de vous annoncer d'ici au **6 octobre 2023**, afin que nous puissions rapidement mettre sur pied la première séance.

D'ores et déjà, nous vous remercions de votre engagement.

L'administration communale

Elections Communales Dimanche 01.10.2023

Il est possible de venir voter à l'administration communale, La Chaîne 2 à Prêles, le **dimanche 1^{er} octobre 2023 au bureau de vote de 10h00 à 12h00**.

Pour le vote par correspondance, ce dernier doit être déposé à la poste, en courrier A, en temps voulu. Il peut aussi être déposé dans les boîtes aux lettres communales disposées dans les trois villages, **jusqu'au samedi 20h00**.

Pour rappel, les boîtes aux lettres des anciennes administrations communales de Diesse et Lamboing peuvent être utilisées **pour le dépôt des enveloppes de vote par correspondance**, mais ne doivent en aucun cas servir au dépôt d'autres documents pour la commune.

ATTENTION :

1. Le vote par correspondance n'est valable que si la carte de légitimation est signée par l'électrice ou l'électeur.

N'oubliez donc pas de signer votre carte !

2. Pour rappel, **seuls les bulletins de vote doivent être insérés dans la petite enveloppe**. La carte de légitimation signée doit être glissée dans la grande enveloppe à fenêtre, avec la petite enveloppe contenant les bulletins.

Présidence : M. Dominique Sunier

Administration : Mme Christine Grandjean

Bureau de vote **Dimanche 1^{er} octobre 2023 de 09h45 à 12h00**

Membres : Mme Aurore Henry
Mme Edith Immer

Suppléants : M. Thomas Keller
M. Stéphane Kinkio

Bureau de dépouillement **Dimanche 1^{er} octobre 2023 à 9h00**

Membres : M. Asaël Gosteli
M. Xavier Iseli
Mme Nathalie Jutzi
M. Steve Käser

Dimanche 1^{er} octobre 2023 à 9h45

Mme Gabriela Kaufmann
Mme Virginie Krähenmann
Mme Noëlle Zürcher

Suppléants : Mme Yasmina Kobel
M. Sascha Kradolfer
M. Thierry Kaltenrieder

L'administration communale



AVIS À LA POPULATION

Levée de la restriction d'eau à Prêles

Par ces quelques lignes, nous tenons à remercier les citoyennes et citoyens qui ont pris conscience du manque d'eau et qui ont fait le nécessaire pour limiter leur consommation durant cette période.

Les efforts accomplis nous permettent de lever dès ce jour cette restriction.

INCINÉRATION DES DÉCHETS EN PLEIN AIR

La loi sur la protection de l'environnement stipule qu'il est interdit d'incinérer les déchets ailleurs que dans une installation, à l'exception des déchets naturels provenant des forêts, des champs et des jardins si leur incinération n'entraîne pas un dégagement excessif de fumée.

Dans la pratique, cela signifie que seuls des **déchets naturels secs** provenant des forêts, des champs et des jardins peuvent être brûlés, **pour autant que le feu ne dégage que peu de fumée**. Le dégagement de fumée ne devrait pas durer plus de 10 minutes. Cette durée correspond au laps de temps nécessaire jusqu'à ce que le feu se transforme en brasier. Lorsque le feu est vif, la combustion de la matière est totale et le dégagement de fumée n'est presque plus perceptible.

L'élimination des emballages ou autres déchets de ce type, par incinération en plein air, est proscrite.

Les contrevenants peuvent être dénoncés.

Le conseil communal

LE SAGEX PEUT ÊTRE DÉPOSÉ À LA DÉCHETTERIE

Nous vous rappelons que le Sagex (polystyrène expansé (PSE)) peut être déposé **gratuitement** à la déchetterie de Diesse. Cette démarche est utile pour éviter que ce déchet volumineux n'encombre vos poubelles et puisse à l'occasion créer des dysfonctionnements dans l'utilisation des conteneurs semi-enterrés.

L'administration communale

INFORMATION DU SERVICE DES CONSTRUCTIONS

Vous avez l'intention d'exécuter des travaux de rénovation, vous projetez d'agrandir votre maison, de changer vos fenêtres, d'apporter des modifications à votre façade, etc. La commune souhaite être avertie de ces travaux afin de pouvoir déterminer avec vous si une demande de permis de construire est nécessaire. Certains travaux, même s'il s'agit d'un entretien, sont soumis à une demande de permis.

N'hésitez pas à nous contacter !
Nous vous remercions de votre compréhension.

Commission de constructions

DÉCHETTERIE DE DIESSE RAMASSAGE ANNUEL DE DÉCHETS SPÉCIAUX concerne les villages de Diesse, Lamboing, Nods et Prêles

Le samedi **16 septembre 2023 de 09h00 à 11h30**, vous aurez la possibilité de venir déposer vos déchets spéciaux. Ces déchets sont par exemple des produits chimiques, des médicaments, des thermomètres au mercure, des restes de peinture et des sprays, des produits phytosanitaires, des produits de traitement du bois, des produits ménagers, des liquides toxiques, des accus et batteries, etc.

En raison des risques qu'ils présentent pour l'environnement, les déchets spéciaux nécessitent un traitement particulier et ne doivent en aucun cas être jetés à la poubelle ou dans les toilettes.

Les déchets spéciaux des ménages doivent en priorité être remis aux fournisseurs.

Un prix de Fr. 5.-/kg, sera encaissé **directement sur place**.

Un grand merci pour votre collaboration.

Les administrations communales de Nods et de Plateau de Diesse

Avis de construction

Requérant : M. Iouri Semenov, Gehrrebenstrasse 8, 8908 Hedingen

Auteur du projet : Gicot & Partenaires, La Russie 2a, 2525 Le Landeron

Propriétaires fonciers : M. Iouri Semenov, Hedingen

Projet : Isolation d'un disponible au sous-sol, parcelle no 2486, Route d'Orvin 14c, village de Lamboing

Zone : PQ Route d'Orvin

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement au bureau communal de la commune mixte de Plateau de Diesse à Prêles jusqu'à l'expiration du délai d'opposition. Le dossier peut également être consulté sur la plate-forme eBau <https://www.be.ch/ebau>

Le délai d'opposition est de 30 jours à compter de la première publication dans la FOD, soit du 25 août au 24 septembre 2023. Les oppositions dûment motivées doivent être envoyées en double exemplaire à la commune mixte de Plateau de Diesse, La Chaîne 2, 2515 Prêles.

Prêles, le 25 août 2023

Secrétariat communal

Consultez gratuitement la Feuille officielle
www.imprimerieducourrier.ch



La commission demande des améliorations ciblées dans le domaine de l'asile et des réfugiés

La Commission de la santé et des affaires sociales recommande au Grand Conseil bernois d'approuver la stratégie des coûts dans le domaine de l'asile et des personnes réfugiées. Elle propose toutefois d'introduire des exigences minimales concernant les espaces à disposition dans les hébergements collectifs ainsi que d'améliorer l'encouragement de l'apprentissage de la langue.

La stratégie des coûts dans le domaine de l'asile et des personnes réfugiées 2024-2027 chiffre les montants qui ne seront pas couverts par les forfaits fédéraux sur la période considérée. Le décompte de l'année 2021 fait apparaître un découvert d'environ 21 millions de francs. Il a été supporté à parts égales par le canton et les communes. Pour les quatre années à venir, le canton table sur des coûts annuels entre 36 et 103 millions de francs. Si cette fourchette est aussi étendue, c'est notamment parce qu'on ne sait pas quel impact le statut S des personnes venues d'Ukraine en quête de protection aura sur les futurs forfaits fédéraux.

Lieux pour s'isoler, pièces de réserve et espaces extérieurs pour les enfants

La Commission de la santé et des affaires sociales (CSoc) comprend la difficulté de la situation dans laquelle se trouve le canton à l'heure actuelle. Il est devenu très compliqué de trouver des hébergements collectifs suffisamment spacieux, où il soit possible de loger et d'encadrer de manière appropriée et économique les personnes demandant l'asile. La CSoc estime néanmoins qu'il faut veiller à ce que les hébergements collectifs respectent autant que possible certains critères minimaux en matière d'espace. C'est ce qu'elle affirme dans une déclaration de planification. Il faudrait par exemple des lieux où pouvoir s'isoler pour étudier, des pièces de réserve en cas de maladie ainsi que des salles de jeux et des espaces extérieurs pour les enfants.

Mieux encourager l'apprentissage de la langue pour accélérer l'intégration

Dans une autre déclaration de planification, la Commission de la santé et des affaires sociales demande une flexibilisation des objectifs en matière d'apprentissage linguistique pour pouvoir tenir compte, par exemple, des cas d'analphabétisme. De plus, afin que les personnes qui demandent l'asile puissent s'intégrer plus vite, il serait bon qu'elles aient accès à un encouragement linguistique professionnel avant que soit rendue la décision concernant leur demande. Une minorité de la commission souhaiterait en outre qu'une permanence psychosociale soit mise en place dans les hébergements collectifs et que davantage de ressources soient allouées à l'intégration sociale.

Crédit pour la participation des prestataires de soins ambulatoires à la formation postgrade des médecins

La CSoc a également examiné un crédit en faveur de la formation postgrade des médecins. À l'heure actuelle, les prestataires de soins ambulatoires qui participent à la formation postgrade des médecins, par exemple les cabinets médicaux, ne sont pas indemnisés pour le travail qu'ils fournissent dans ce cadre, contrairement aux hôpitaux. Pour faire évoluer la situation, un crédit est demandé afin de verser aux prestataires de soins ambulatoires un forfait de 15 000 francs pour ce travail de formation. Cela représente une enveloppe d'environ 4 millions

de francs par an de 2024 à 2027. La commission propose à l'unanimité au Grand Conseil d'approuver ce crédit.

La CIAT élabore son propre contre-projet à l'initiative solaire bernoise

La Commission des infrastructures et de l'aménagement du territoire du Grand Conseil a entrepris d'examiner l'initiative solaire bernoise et le contre-projet du Conseil-exécutif. Elle veut intégrer dans la réflexion les modifications législatives en cours au niveau fédéral, raison pour laquelle elle a décidé d'élaborer son propre contre-projet.

L'initiative solaire bernoise, qui a été déposée en novembre 2021, appelle un développement rapide de l'énergie solaire dans le canton de Berne. Elle demande que le potentiel des toitures et des façades soit mieux exploité. Elle prévoit l'obligation d'installer des panneaux solaires non seulement sur les nouvelles constructions mais aussi sur les constructions existantes, pour autant que les toitures et les façades s'y prêtent et que la réalisation puisse être raisonnablement exigée.

Le Conseil-exécutif soutient l'orientation de l'initiative, mais il juge disproportionné d'imposer l'équipement des bâtiments existants d'ici 2040. C'est pourquoi il présente un contre-projet prévoyant l'obligation d'installer des panneaux solaires sur les toitures des nouveaux bâtiments et en cas d'assainissement des toits. Le contre-projet ne prévoit pas d'obligation d'équiper les façades, ni de délai pour équiper les bâtiments existants.

La commission veut faire une proposition tenant compte des évolutions au niveau fédéral

Vu l'importance des défis à relever dans le domaine de l'énergie, la Commission des infrastructures et de l'aménagement du territoire (CIAT) soutient elle aussi le projet d'accélérer le développement de l'énergie solaire sur les bâtiments. Mais les mesures à prendre pour ce faire au niveau cantonal dépendent fortement des travaux législatifs en cours au niveau fédéral. La réforme de l'énergie que le Parlement fédéral adoptera vraisemblablement lors de sa session d'automne devrait changer la donne pour les cantons. La commission veut intégrer ces évolutions dans l'examen de l'initiative solaire bernoise. Elle a donc décidé d'élaborer son propre contre-projet. La commission prévoit de soumettre son contre-projet à une courte consultation au quatrième trimestre 2023, probablement en novembre, puis de le présenter au Grand Conseil pour une première lecture à la session de printemps 2024.

Oui à une subvention cantonale pour un quartier à énergie positive

Le quartier à énergie positive Papillon à Köniz, composé de six immeubles d'habitation, produira globalement plus d'énergie qu'il n'en consommera. Le projet, qui a été lancé par la Région capitale suisse, va dans le sens de la stratégie énergétique et de la neutralité climatique visée par le canton. La subvention cantonale demandée sera financée via le programme cantonal d'encouragement pour l'efficacité énergétique et le recours aux énergies renouvelables. La commission est favorable à ce projet complet, qui utilise un mode de construction efficace sur le plan énergétique pour proposer des logements attractifs dans un quartier bien desservi

par les transports publics. La CIAT propose au Grand Conseil d'approuver la subvention de 1,5 million de francs demandée pour cette réalisation.

Collaboration des cantons de Fribourg et de Berne dans le cadre du projet d'agglomération de Berne

Les communes singinoises de Wünnewil-Flamatt, Böisingen, Ueberstorf et Schmitten participeront pour la première fois au projet d'agglomération de Berne. Les gouvernements des cantons de Berne et de Fribourg ainsi que les communes concernées ont signé les conventions correspondantes.

Les directions compétentes des deux cantons ont signé un accord prévoyant la collaboration de quatre communes singinoises avec l'agglomération de Berne, en vue de l'élaboration d'un projet d'agglomération commun de cinquième génération (PA5). Parallèlement, le canton de Fribourg a également signé un accord similaire avec les communes fribourgeoises concernées.

Meilleure coordination du système de transport

L'objectif premier d'un projet d'agglomération est d'améliorer la coordination des transports et de l'urbanisation au-delà des frontières politiques traditionnelles. Pour ce faire, la Confédération soutient financièrement les agglomérations dans la réalisation d'infrastructures de transport avec un taux de contribution de 30 à 50 %. Pour pouvoir bénéficier de telles aides financières, les agglomérations doivent élaborer des projets d'agglomération (PA) et les soumettre à la Confédération pour examen.

L'agglomération de Berne a déjà élaboré avec succès quatre générations de PA et prépare déjà la cinquième génération. Les quatre communes fribourgeoises se trouvent dans le périmètre fédéral des villes et agglomérations de l'agglomération bernoise ayant droit à des contributions et participeront pour la première fois au PA Berne avec le PA5. L'objectif est de mieux coordonner l'ensemble du système de transport au-delà des frontières cantonales, de l'améliorer par des mesures concrètes et de profiter ainsi de fonds fédéraux. Outre les mesures de transport, des stratégies et des mesures sont également élaborées dans le domaine de l'habitat et du paysage. La phase d'élaboration a déjà commencé au niveau technique et le PA5 sera soumis à la Confédération au plus tard le 30 juin 2025 avec des mesures concrètes dans un délai de mise en œuvre de 2028-2032.

Les cantons visent une collaboration à long terme

Les aspects organisationnels et financiers de la collaboration ont été réglés dans les conventions. Ils s'appliquent au moins à l'élaboration et à la mise en œuvre communes du PA5. Une collaboration à long terme est toutefois visée, notamment dans l'optique d'une politique des transports durable. Outre une participation proportionnelle aux coûts d'élaboration et d'exploitation de l'agglomération de Berne – qui est par ailleurs supportée par le canton de Berne, mais gérée par la Regionalkonferenz Bern Mittelland (RKBM) – il a été convenu que, déduction faite d'éventuelles subventions fédérales et cantonales, les coûts résiduels des mesures seraient financés par les communes.

Adresses utiles

Service de maintien à domicile (SMAD)

La Neuveville - Plateau de Diesse
Route de Neuchâtel 19 - 2520 La Neuveville
Tél. 032 751 40 61 - www.smad.ch

Service Transports Croix-Rouge Tavannes

District de La Neuveville, avez-vous besoin d'aide ?
Transports de personnes (médecin, coiffeur, etc)
Renseignements : **lundi-vendredi de 8h30 à 11h30**
Tél. 032 489 10 03

Home Montagu et foyer de jour

Rue Montagu 8 - 2520 La Neuveville - Tél. 032 751 26 96
Repas à domicile : tél. 032 751 21 05
www.home-montagu.ch

Secrétariat de la Paroisse Réformée

Nouveaux horaires : le secrétariat, Grand Rue 13, est ouvert les matins de 8h30 à 11h30 LU, ME, JE, VE.
Tél. 032 751 10 35, Courriel : info@paref2520.ch
Visitez notre site Internet : www.paroisse2520.ch

Secrétariat de la Paroisse Catholique

(rue des Mornets 15) : ouvert mardi de 14h à 17h30.
La secrétaire est atteignable au 032 751 28 38 tous les jours, sauf lu et ve après-midi. Autre contact : Yannick Salomon, théologien en pastoral, tél. 079 352 38 12. www.upbienne-laneuveville.ch

Service de l'Équipement de La Neuveville

Service de garde, no de tél. 032 752 10 99. Uniquement pour les urgences liées aux réseaux hors des heures d'ouverture de l'administration.

Administration du cimetière de La Neuveville

Pour tous renseignements : Tél. 079 248 26 26

Service payant de bus durant le week-end

Noctanbus : départ de la Place Pury (Neuchâtel) à 2h15 & 4h
Moonliner : départ de la Gare (Bienne) à 2h15

Jura Bernois tourisme

Rue du Marché 4, 2520 La Neuveville, ouvert du mardi au vendredi : 9h-12h / 14h-17h. Samedi & dimanche 9h-15h.
Infos et manifestations sous www.jurabernois.ch.
Courriel : info@jurabernois.ch / Tél. 032 751 49 49

Agenda

Musée d'art & d'histoire de La Neuveville

Ouvert du 29 avril au 29 octobre 2023. Samedi et dimanche de 14h30 à 17h30. Exposition temporaire intitulée "**Petites annonces**" présentant plusieurs centaines d'anciennes publicités, toutes parues dans le Vignoble et le Courrier entre 1861 et 1915. et l'exposition "Ville d'étude et de séjour" prolongée en 2023.
www.museelaneuveville.ch - musee.laneuveville@bluewin.ch

Musée de la vigne du lac de Bienne, Chavannes / Gléresse

Le musée est ouvert tous les samedis et dimanches du 29 avril au 29 oct 2023 de 13h30 à 17h.
Visites guidées et locations de salles sur demande
Renseignements: Tél. 032 315 21 32

www.rebbaumuseum.ch - info@rebbaumuseum.ch

Fondation de l'hôtel de ville / Musée, Le Landeron

Le Musée est ouvert tous les samedis et dimanches de 14h30 à 17h30. Exposition permanente, vigne et culture, autrefois au Landeron.

Café Théâtre de la Tour de Rive - La Neuveville

Samedi	16.09.2023	20h30	Philippe Ligrion
Vendredi	29.09.2023	20h30	Mojo Blues band
Mercredi	4.10.2023	20h00	Catch impro-Warm Up
Samedi	21.10.2023	20h30	Les Fils du facteur
Samedi	28.10.2023	20h30	Jamais sans lui
Dimanche	5.11.2023	17h00	Hands Up
Samedi	18.11.2023	20h30	Diane Tell
Samedi	2.12.2023	20h30	Georges Chelon
Vendredi	8.12.2023	20h30	Cosa Nostra jazz band
Vendredi	15.12.2023	20h30	Gala du 20 ^{ème}
Samedi	15.12.2023	20h30	Gala du 20 ^{ème}
Samedi	13.01.2024	20h30	Yoann Provenzano
Samedi	3.02.2024	20h30	Gwynnyn
Samedi	10.02.2024	20h30	Jaël
Samedi	16.02.2024	20h30	Romain Didier
Jeudi	29.02.2024	20h30	Pippo Pollina
Vendredi	8.03.2024	20h30	Phanee de Pool
Samedi	9.03.2024	20h30	Phanee de Pool
Ve-Sa-Di	15-17.03.2024		Boogie-Woogie festival
Vendredi	22.03.2024	19h00	Concert EMJB
Samedi	22.03.2024	17h00	Concert EMJB
Samedi	20.04.2024	20h30	Bergamote
Dimanche	21.04.2024	17h00	Bergamote
Vendredi	26.04.2024	20h30	enapARTé
Samedi	27.04.2024	20h30	enapARTé
Dimanche	28.04.2024	17h00	enapARTé

Consultez gratuitement la Feuille officielle
www.imprimerieducourrier.ch

Paroisse réformée de La Neuveville

Vendredi 1er septembre

Cultes dans les homes : 10h Mon Repos et 10h45 Montagu.

19h30, salle de paroisse de Diesse : fenêtre ouverte avec Sœur Gabrielle de Grandchamp qui apporte son témoignage de vie malgré son handicap.

Samedi - Dimanche

Week-end des enfants du Cycle II aux Prés d'Orvin.

Dimanche 3 septembre

10h, Blanche église, culte avec Paula Oppliger sur le thème "chanter !"

Sara Gerber, orgue. Chants : 68, 22-08, 23-01.

Dimanche 10 septembre

10h, Blanche-Eglise, culte français - allemand avec la paroisse de Douanne-Gléresse et un petit chœur mixte. Peter von Salis et John Ebbutt, pasteurs. Apéritif offert.

Jeudi 14 septembre

Sortie à l'abbatiale de Payerne. Voir encadré.

A votre service

Pasteur John Ebbutt, 032 751 28 57, 078 648 57 23, j.ebbutt@macququality.ch

Pasteure Marie-Laure Krafft Golay, 032 315 11 53

Secrétaire : Sylvie Augier Rossé, 032 751 10 35, fermé du 17 au 30 juillet

Retrouvez toutes nos infos et l'enregistrement des prédications sur notre site internet :

www.paref2520.ch - info@paref2520.ch
et www.lac-en-ciel.ch

Kirchgemeinde Pilgerweg Bielensee

Sonntag, 3. September

10.15 Uhr, Kirche Ligerz: Gottesdienst mit Taufe für Auswärtige. Mit Pfr. Peter von Salis und Miriam Vaucher (Musik).

Pikettdienst

29. Juli bis 29. Oktober: Pfr. Peter von Salis

(Telefon 078 741 37 64)

www.kirche-pilgerweg-bielensee.ch

Paroisse catholique de La Neuveville

Messes dominicales

Dimanche 3 septembre, 10h, église Notre-Dame de l'Assomption, La Neuveville.

Paroisse réformée Diesse, Lamboing, Prêles

Fenêtre Ouverte

Vendredi 1^{er} septembre, 19h30-21h, Comment vivre au mieux avec ses propres limites? Témoignage de sœur Gabrielle. Elle vit en chaise roulante, fait du badminton...

SORTIE COMMUNE DES AÎNÉS

La paroisse catholique de La Neuveville et Plateau de Diesse et la paroisse réformée de La Neuveville organisent une sortie commune des aînés le jeudi 14 septembre 2023. La sortie se fera en car et le départ se fera à 8h30 devant la gare de La Neuveville. Au programme il y aura des visites et des moments de convivialité notamment autour d'un bon repas.

L'inscription se fait auprès du secrétariat de l'unité pastorale catholique au 032 329 56 01. Un montant de frs 40.- par personne est demandé. Des informations complémentaires peuvent être demandées auprès de M. Salomon au 079 352 38 12. Nous nous réjouissons de partager avec vous cette journée.

Bienvenue à chacune et chacun

Pharmacie

0842 24 24 24 (gratuit)

Médecin

Numéro d'urgence si votre médecin traitant n'est pas atteignable : **0900 900 024** (1.95mn Fr. à partir du réseau fixe) cabinetdurgencesbienne.ch

Dentiste

0900 90 39 03 (1.95mn Fr. à partir du réseau fixe)
La Neuveville, Cerlier, Anet, Täuffelen, Perles Longeau, Brügg, Nidau, Bienne. Les soins du service dentaire d'urgence sont payables au comptant.

11 / Paroisses

Entrée libre, collecte

Dimanche 3 septembre

Culte à La Blanche-Eglise La Neuveville, 10h

Dimanche 10 septembre

Culte à Diesse, 10h, service de voiture (voir ci-dessous)

Culte avec animaux et leurs amis

Dimanche 17 septembre, 10h, halle Cantine de Lamboing, venez avec votre animal vivre une célébration au coeur de la nature. Témoignage de la vétérinaire Michèle Berclaz et de Françoise Bohren avec son chien guide. Service de voiture (voir ci-dessous)

Service de voiture

9h35 école à Prêles / 9h40 La Poste Lamboing; si le culte a lieu à Nods ou La Neuveville, ajouter 9h45 au centre du village à Diesse

Paroisse de Nods

Dimanche 3 septembre

10h, La Neuveville, ouverture du catéchisme.

Mardi 5 septembre 2023, 9h à la cure, lecture biblique et prière.

Dimanche 10 septembre

10h à Nods, culte et Sainte-Cène.

Mardi 12 septembre

9h à la cure, lecture biblique et prière.

Contacts

M. le Pasteur Marco Pedroli est à votre disposition au 076 588 98 85 ou par email marco.pedroli@sunrise.ch

N'hésitez pas à le contacter !

Catéchète professionnelle

M^{me} Sarah Holzmann 079 654 63 58

Eglise Evangélique de l'Abri, La Neuveville

Dimanches : Culte à l'église de l'Abri.

1^{er} et 3^{ème} dimanches du mois 10h : Culte groupes de vie.

Cours message ou réflexion et partages en groupes.

(également en streaming)

2^{ème} dimanche du mois à 10h : Cultes intergénérationnels.

Sans streaming

4^{ème} dimanche du mois à 10h : Culte Bible en main.

(également en streaming)

Si 5^{ème} dimanche du mois à 10h : Vous référer au site internet.

Le programme est actualisé régulièrement sur le site

www.labri.ch/agenda

Pasteur Didier Suter : 032 751 36 65 ou pasteur@labri.chs

COMMENT VIVRE AU MIEUX AVEC SES PROPRES LIMITES ? AVEC SŒUR GABRIELLE

Vendredi 1^{er} septembre 19h30-21h
Maison de paroisse de Diesse

Elle vit en chaise roulante, elle fait du badminton, donne des cours de peinture, intervient dans les écoles... Et pourtant, dépendre des autres pour son quotidien ou vivre avec les limites que la vie vous impose n'est jamais facile. Comment fait-elle pour aller de l'avant ? Comment trouve-t-elle le courage pour vivre au mieux avec ses propres limites ?

Une rencontre et un témoignage passionnants qui enrichira chacune et chacun pour sa propre vie!

Entrée libre - Collecte

Service de voiture au 032 315 27 37

Bienvenue à chacune et chacun!

PLANNING FAMILIAL AU CENTRE HOSPITALIER DE BIENNE

Les conseils sont gratuits, en toute confidentialité, également pour les mineurs sur rdv.

- grossesse désirée ou imprévue.
- contraception (remise de la "pilule du lendemain")

Tél. 032 324 24 15 - Centre hospitalier de Bienne, 2501 Bienne. www.szb-chb.ch